
**Département
du Doubs**

Accusé de réception - Ministère de l'Intérieur

025-200068070-20251215-138-25-DE

Accusé certifié exécutoire

Réception par le préfet : 19/12/2025

N° 138/25

Le Président certifie

- Que la convocation du Comité avait été faite le 08 décembre 2025
- Que le compte rendu de cette délibération a été affiché à la C.C.L.L. (siège social) 22 décembre 2025

Objet de la délibération :

Déchets : Déchetterie provisoire Ornans – Avenant n°2 bail occupation précaire avec Guillain Emballages et convention financière avec la Ville d'Ornans

Nombre de membres	
- En exercice :	97
- Présents titulaires	55
- Absent(e)s :	
• Dont suppléé(e)s	3
• Dont représenté(e)s	12
• Excusé(e)s :	11
• Non excusé(e)s :	16
- Votants	70
- Ne participe pas au vote	

Résultat du vote	
- Pour :	70
- Contre :	0
- Abstention :	0

**Extrait du Registre des Délibérations du
Conseil Communautaire de la Communauté de
Communes Loue Lison (C.C.L.L.)**

SEANCE DU 15 DECEMBRE 2025

L'an deux mil vingt-cinq,
Le quinze décembre,
Le conseil de la Communauté de Communes Loue Lison s'est réuni dans la salle de convivialité de la Mairie de Scey-Maisières, sous la présidence de Monsieur Jean-Claude GRENIER, pour la session ordinaire du mois de décembre.

Présent(e)s *Mesdames et Messieurs les membres en exercice.*

Procuration Joel BOLE à Vincent MARGUET, Estelle BOURNEZ à Franck COLLINET, Laurence BREUILLOT à Jean-Claude STADELMANN, Vanessa DORDOR à Sandrine CLADY, Christophe FAIVRE-PIERRET à Nathalie LAURENT, Catherine GRANDJACQUET à Marie-Pierre GRANDJEAN, Maxime GROSHENRY à Philippe BOUQUET, Thierry MAIRE DU POSET à Jean-Pierre CUNCHON, Chantal MARAUX à Sarah FAIVRE, Joëlle MAURICE à Christian MESNIER, Gérard MOUGIN à Jean-Claude GRENIER, Nathalie VAN DE WOESTYNE à Christophe GARNIER

Suppléé(e)s Didier LAITHIER à Marie-Christine ROBERT, Pierre MAIRE par Bernard LEFEBVRE, Florence PAUL par Claude MARESCHAL

Excusé(e) Guillaume AYMONIN, Jean-Marc CARGNINO, Félix CHOPARD, Louis DAUDEY, Bernadette FAILLENET, Christophe FAIVRE, Danièle FIETIER, Elisabeth JACQUES, Nathalie KOWAL-BONDY, James PROUTEAU, Laetitia ROGNON

Absent(e)s Henri BARBET, Jean-Michel BELPOIS, Christine BREUILLOT, Michel DEBRAY, Cyrielle DELISLE, Maryse FAILLENET, Pascal GOSSE, Florian GRILLON, Martine LANDRY, Sylvie LHERITIER, Romuald MAUGAIN, Jacques MAURICE, Pascal PERCIER, Jean-Louis POGLIANO, Patrick TELES, Marie-Christine VERNEREY

Il a été procédé, conformément à l'article L 2121-15 du Code des Collectivités Territoriales, à l'élection d'un secrétaire pris dans le Conseil, M. Laurent BROCARD a été désigné pour remplir ces fonctions qu'elle a acceptées.



Vu la délibération n° 122/20 du 17 décembre 2020 autorisant le Président à signer avec Guillain Emballages une convention d'occupation précaire pour le terrain d'assiette de la déchetterie provisoire pour un loyer annuel de 9600 € TTC jusqu'au 30 juin 2024,

Vu la délibération de la ville d'Ornans du 15 décembre 2021 de prise en charge pour moitié de ce loyer, soit 4800 € TTC,

Vu la délibération n°69/24 du 09 avril 2024 prolongeant cette occupation jusqu'au 31 décembre 2025,

Considérant les délais pour faire aboutir le projet d'Eco centre,

Sollicitée, l'entreprise a accepté de proroger la convention jusqu'au 30 juin 2026, moyennant un loyer semestriel de 4 800 € TTC.

Invité à se prononcer, le Conseil, à l'unanimité :

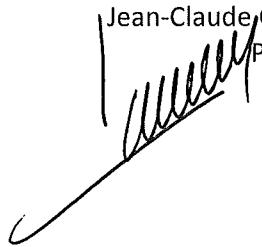
- valide l'avenant n° 2 à la convention d'occupation précaire signée avec Guillin Emballages portant le délai au 30 juin 2026,
- autorise le président à le signer ainsi que la nouvelle convention financière avec la ville d'Ornans pour une prise en charge à parts égales du loyer, soit 2 400 € TTC.

Fait et délibéré en séance, le 15.12.2025

Pour Extrait conforme,

Jean-Claude GRENIER

Président



Accusé de réception - Ministère de l'Intérieur

025-200068070-20251215-138-25-DE

Accusé certifié exécutoire

Réception par le préfet : 19/12/2025